

Recueil des actes administratifs

■ n° 354

21 mai 2021

Pages 8875 à 8884

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2021-05-17-3-2 du 17 mai 2021 portant exonération des droits d'inscription applicables aux étudiants étrangers.....8877

Délibération n° 2021-05-17-4-1 du 17 mai 2021 portant modification des statuts de l'université pour la redéfinition d'un siège de personnalité extérieure à la commission de la recherche.....8877

Arrêtés

Arrêté n°2021-269 du 5 mai 2021 portant nomination du jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Enseignement.....8878

Arrêté n° 2021-274 du 18 mai 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....8878

Arrêté n° 2021-282 du 20 mai 2021 portant recevabilité des candidatures aux élections des représentantes et représentants des personnels et des usagères et usagers au conseil du département Droit et Science Politique, et au conseil de l'IAE de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université (scrutin du 1er juin 2021) 8879

Élections

Proclamation des résultats des élections des directeurs et directrices des départements du Collegium.....8881

Délibérations

Délibération n° 2021-05-17-3-2 du 17 mai 2021 portant exonération des droits d'inscription applicables aux étudiants étrangers

Séance du 17 mai 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et R. 719-50,
Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
Vu les statuts de l'Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

FIXE les montants des droits d'inscription 2021-2022 à acquitter par les étudiants étrangers extra-européens s'inscrivant pour la première fois à La Rochelle Université à :

- > 170 € pour une inscription en Licence, Licence professionnelle et DUT
- > 243 € pour une inscription en Master
- > 380 € pour une inscription en Doctorat.

Fait à La Rochelle, le 17 mai 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2021-05-17-4-1 du 17 mai 2021 portant modification des statuts de l'université pour la redéfinition d'un siège de personnalité extérieure à la commission de la recherche

Séance du 17 mai 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université, notamment son article 34,
Vu la délibération de la commission de la recherche n° 2021-03-30-03 CR du 30 mars 2021 portant redéfinition du profil du siège vacant de personnalité extérieure de la commission de la recherche,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (22 votants),

DÉCIDE

À l'article 34 des statuts de l'université, les mots « 1 représentant ou représentante de l'agence régionale de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI) » sont remplacés par les mots « 1 représentant ou représentante du domaine du transfert et de l'innovation ».

Fait à La Rochelle, le 17 mai 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés

Arrêté n°2021-269 du 5 mai 2021 portant nomination du jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Enseignement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011 relative au Certificat Informatique et Internet de l'enseignement supérieur,
Vu les propositions de madame la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRÊTE

Article 1

Le jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Enseignement, au titre de l'année universitaire 2020-2021 est composé comme suit :

- > Gilles Bailly-Maitre, maître de conférences, président
- > Philippe Baron, enseignant
- > Natacha Ferlac, professeuse des écoles

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 mai 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-274 du 18 mai 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, est ajoutée la ligne suivante :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
MONDOU	DAMIEN	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN MASTER FST	2021-274	21/05/2021

Article 2

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, est supprimée la ligne suivante :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
REVEL	ARNAUD	CRB10	PARTENARIAT	CAN MASTER CAN	2021-51	15/01/2021

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 mai 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-282 du 20 mai 2021 portant recevabilité des candidatures aux élections des représentantes et représentants des personnels et des usagers et usagers au conseil du département Droit et Science Politique, et au conseil de l'IAE de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université (scrutin du 1^{er} juin 2021)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 713-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,
Vu le règlement électoral de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,
Vu l'arrêté n° 2021-260 du 23 avril 2021 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels au conseil du département Droit et Science Politique, et au conseil de l'IAE de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2021-259 du 23 avril 2021 portant organisation des élections des représentantes et représentants des étudiants au conseil du département Droit et Science Politique, et au conseil de l'IAE de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Dans le cadre du scrutin du 1^{er} juin 2021, sont déclarées recevables pour l'élection des représentantes et représentants des personnels et des usagers et usagers au conseil du département Droit et Science Politique, et au conseil de l'IAE de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université, les listes de candidatures annexées au présent arrêté.

Article 2

Le directeur général des services adjoint et le directeur de la Faculté de Droit, Science Politique et Management sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 mai 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe 1

	CONSEIL DU DÉPARTEMENT DROIT SCIENCE POLITIQUE	SIÈGES
	Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A)	2
Liste	« Ciel dégagé, mer belle »	
Candidats	ARCELIN Linda	
	CAZALBOU Paul	
	Autres enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants et personnels assimilés (collège B)	2
Liste	« Ciel dégagé, mer belle »	
Candidats	GOLIARD François	
	CATHELINEAU-ROULAUD Anne	
Liste	« Construire ensemble »	
Candidats	ASFAR-CAZENAVE Caroline	
	DIARRA Abdouramane	
	Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé - IATSS (collège C)	2
Liste	IATSS Droit et Science Politique	
Candidats	GENTET Bérénice	
	CHAUVEAU Kévin	
	Usagères et usagers, régulièrement inscrit en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, dans une formation relevant du département Droit et Science politique (collège D)	1
Liste	« Ensemble pour une nouvelle dynamique ! (Droit) »	
Candidats	ADJIBA Luc Armel	
	KOTIN Pédétin	

	CONSEIL DE L'IAE	SIÈGES
	Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A)	2
Liste	« Avenir IAE »	
Candidats	SUEUR Isabelle	
	DELALIEUX Guillaume	
	Autres enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants et personnels assimilés (collège B)	2
Liste	« Avenir IAE »	
Candidats	VIAU Julien	
	EUZEBY Florence	
	Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé - IATSS (collège C)	2
Liste	IATSS IAE	
Candidats	CADILHAC-GALLERENT Nathalie	
	GIRET Tony	
	Usagères et usagers, régulièrement inscrit en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, dans une formation relevant de l'IAE (collège D)	1
Liste	« Ensemble pour une nouvelle dynamique ! (IAE) »	
Candidats	HACHAME Lamia	
	KAMARO Bellard Arnaud	

Élections

Proclamation des résultats des élections des directeurs et directrices des départements du Collegium

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,
 Vu les statuts de l'université,
 Vu les statuts du Collegium, notamment ses articles 2, 23 et 24,
 Vu le règlement électoral de l'université,
 Vu l'arrêté n° 2021-257 du 12 avril 2021 portant organisation des élections des directeurs et directrices des départements du Collegium,
 Vu l'arrêté n° 2021-270 du 11 mai 2021 portant recevabilité des candidatures aux élections des directeurs et directrices des départements du Collegium (scrutin du 18 mai 2021),
 Vu les procès-verbaux de dépouillement du 18 mai 2021,

PROCLAME

Article 1

Les résultats du scrutin pour l'élection des directeurs et directrices des départements du Collegium, qui s'est déroulé le 18 mai 2021, sont les suivants :

Département Biologie	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	26
Nombre de votants	18
Nombre de bulletins blancs/nuls	1
Suffrages exprimés	17

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Gilles Radenac	17

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Gilles Radenac

Département Biotechnologies	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	20
Nombre de votants	12
Nombre de bulletins blancs/nuls	1
Suffrages exprimés	11

Candidate	Nombre de voix
Madame Stéphanie Bordenave-Juchereau	11

En foi de quoi, est proclamée élue :

> Madame Stéphanie Bordenave-Juchereau

Département Chimie	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	14
Nombre de votants	11
Nombre de bulletins blancs/nuls	2
Suffrages exprimés	9

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Fernando Pedraza-Diaz	9

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Fernando Pedraza-Diaz

Département Droit et science politique	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	27
Nombre de votants	13
Nombre de bulletins blancs/nuls	6
Suffrages exprimés	7

Candidat	Nombre de voix
Monsieur François Goliard	7

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur François Goliard

Département Génie civil	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	24
Nombre de votants	18
Nombre de bulletins blancs/nuls	2
Suffrages exprimés	16

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Ameer Hamami	16

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Ameer Hamami

Département Informatique	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	39
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins blancs/nuls	1
Suffrages exprimés	26

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Bernard Besserer	8
Monsieur Arnaud Revel	18

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Arnaud Revel

Département Langues étrangères appliquées	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	42
Nombre de votants	25
Nombre de bulletins blancs/nuls	6
Suffrages exprimés	19

Candidate	Nombre de voix
Madame Cécile Chantraine Braillon	19

En foi de quoi, est proclamée élue :

> Madame Cécile Chantraine Braillon

Département Lettres modernes	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	7
Nombre de votants	4
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	4

Candidat	Nombre de voix
Madame Laurence Brunet-Hunault	4

En foi de quoi, est proclamée élue :

> Madame Laurence Brunet-Hunault

Département Mathématiques	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	21
Nombre de votants	9
Nombre de bulletins blancs/nuls	1
Suffrages exprimés	8

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Cyrille Ospel	8

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Cyrille Ospel

Département Physique	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	12
Nombre de votants	6
Nombre de bulletins blancs/nuls	1
Suffrages exprimés	5

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Philippe Refait	5

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Philippe Refait

Département Sciences de la Terre	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	10
Nombre de votants	6
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	6

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Vivien Mathé	6

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Vivien Mathé

Département Sciences humaines et sociales	
Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	33
Nombre de votants	16
Nombre de bulletins blancs/nuls	0
Suffrages exprimés	16

Candidat	Nombre de voix
Monsieur Pierre Prétou	16

En foi de quoi, est proclamé élu :

> Monsieur Pierre Prétou

Fait à La Rochelle, le 19 mai 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier